



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Radio France

Question écrite n° 4194

## Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite publiée le 7 novembre 2006, sous la précédente législature, restée sans réponse, M. Michel Lieb Gott interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le budget consacré par Radio France aux piges et contrats à durée déterminée des rédactions locales de France Bleu. Le Syndicat national des journalistes Radio France s'inquiète vivement des coupes budgétaires opérées sur les postes piges et CDD des rédactions locales de France Bleu par la direction de Radio France pour les exercices 2006-2007. En conséquence, il est à craindre, nonobstant les mesures d'un accord signé en 2005 et prévoyant la transposition de quarante-cinq CDD en CDI d'ici à 2008, que, pour la première fois depuis plusieurs années, le volume d'information sur l'antenne ne soit amené à devoir baisser. Une telle diminution ne saurait être compatible avec la mission de service public dévolue à Radio France. Il souhaite donc connaître ses intentions pour trouver une solution à cette situation d'autant que les équipes rédactionnelles se disent « prêtes à réagir », y compris en « arrêtant toute collaboration avec France Inter et France Info ».

## Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en contrat à durée déterminée (CDD) ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étaient prévues en 2007 et 5 en 2008. Cependant, pour des raisons liées à l'organisation du travail, la direction de Radio France a décidé d'accélérer ce processus et de réaliser l'ensemble de ces intégrations dès le 30 novembre 2007, tout en respectant les budgets initialement prévus. La ministre se félicite de la conclusion d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Selon les termes de l'accord signé en juin 2007, ces créations d'emplois sont intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales pour atténuer les disparités entre stations sans que cela n'affecte le budget global alloué aux stations locales et, par conséquent, la continuité du fonctionnement de leurs rédactions. Cependant, devant l'inquiétude des rédactions locales au sujet des prélèvements sur le budget consacrés aux CDD et aux piges, la direction de Radio France avait dégagé des marges de manoeuvre sur le budget 2007 des stations. S'agissant du volume d'informations sur les stations locales de France Bleu, celui-ci ne devrait être aucunement affecté dans la mesure où la direction de Radio France a eu pour objectif de maintenir voire améliorer le potentiel rédactionnel des antennes. Cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lieb Gott](#)

**Circonscription** : Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4194

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 11 septembre 2007, page 5483

**Réponse publiée le** : 27 mai 2008, page 4399